

2008/8915 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LYON NATATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Lyon natation organise le 11^e meeting international de la Ville de Lyon les 22 et 23 février 2008 à la piscine de Vaise, Lyon 9^e. Il s'agit de la cinquième étape de la Coupe de France, qualificative aux Championnats de France open de première série nationale.

La Coupe de France est un excellent moyen pour les athlètes tricolores de jauger leur préparation et pour le public d'assister à des épreuves de très haut niveau.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont de :

- proposer une compétition de qualité avec la présence de nombreux nageurs de très hauts niveaux ;
- attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 70 800 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'Association Lyon natation.

En conséquence, une convention d'application fixe le montant de la subvention allouée à l'Association Lyon natation pour l'organisation du 11^e meeting international de la Ville de Lyon les 22 et 23 février 2008 à la piscine de Vaise ; cette subvention est de 15 000 €. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon natation est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD